

## INFORMATION

### MAINTENANCE ROBINETTERIE ET CHAUDIÈRE

Numéro de téléphone direct pour les locataires • **09 70 81 81 91**

L'entreprise Logista Hometech intervient :

- **sous 1h (24h/24h)** pour procéder à toute mise en sécurité de l'installation en cas de danger grave et immédiat, de fuite importante ou de dysfonctionnement d'un équipement assurant la sécurité des locataires,
- **dans la demi-journée** suivant l'appel, pour procéder à tout dépannage, en cas d'un arrêt total de chauffage ou d'eau chaude sanitaire,
- hors cas de force majeure, **CGMI réalise les travaux de remplacement complet** d'un générateur de chauffage ou d'un producteur d'eau chaude sanitaire **en moins de deux jours** ouvrés,
- **dans les 24h** pour les autres pannes.

## Les prestations

Logista Hometech assurera 2 types de visites, une visite périodique annuelle et des visites de dépannage :

- *Visite périodique annuelle*

Une fois par an, vous pouvez demander une visite à l'entreprise Logista Hometech pour votre robinetterie et chaudière avec :

- l'entretien et la garantie totale des **installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire individuelle** au gaz et électrique,
- l'entretien et la garantie totale des **installations de ventilation mécanique contrôlée ou des ventilations naturelles** (selon l'équipement de votre résidence),
- **l'entretien courant de la robinetterie** et le **contrôle des compteurs généraux**

Voici les éléments qui feront l'objet d'une vérification, d'un entretien et d'un remplacement si nécessaire :

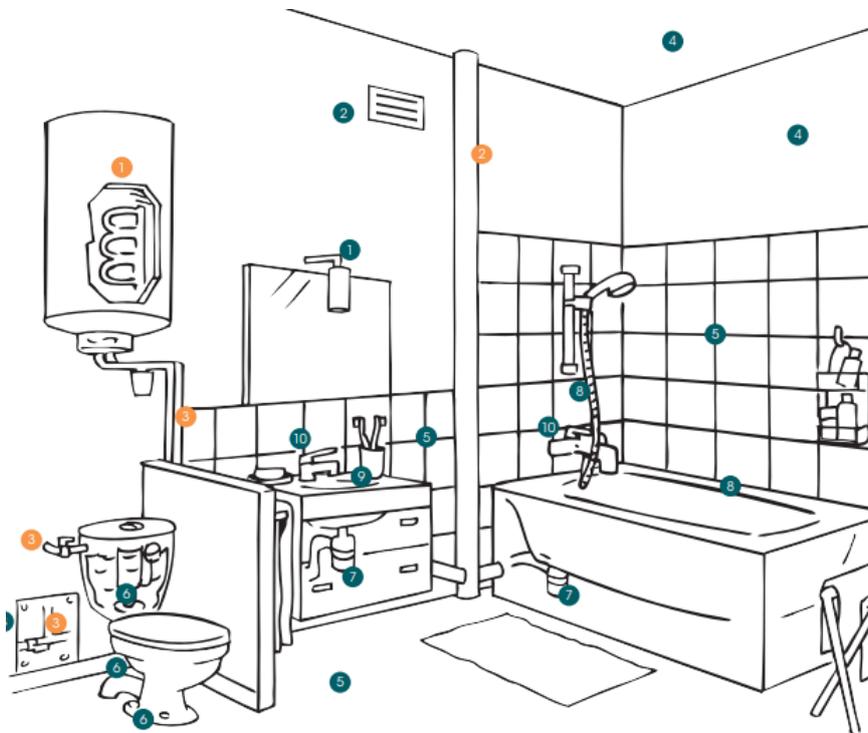
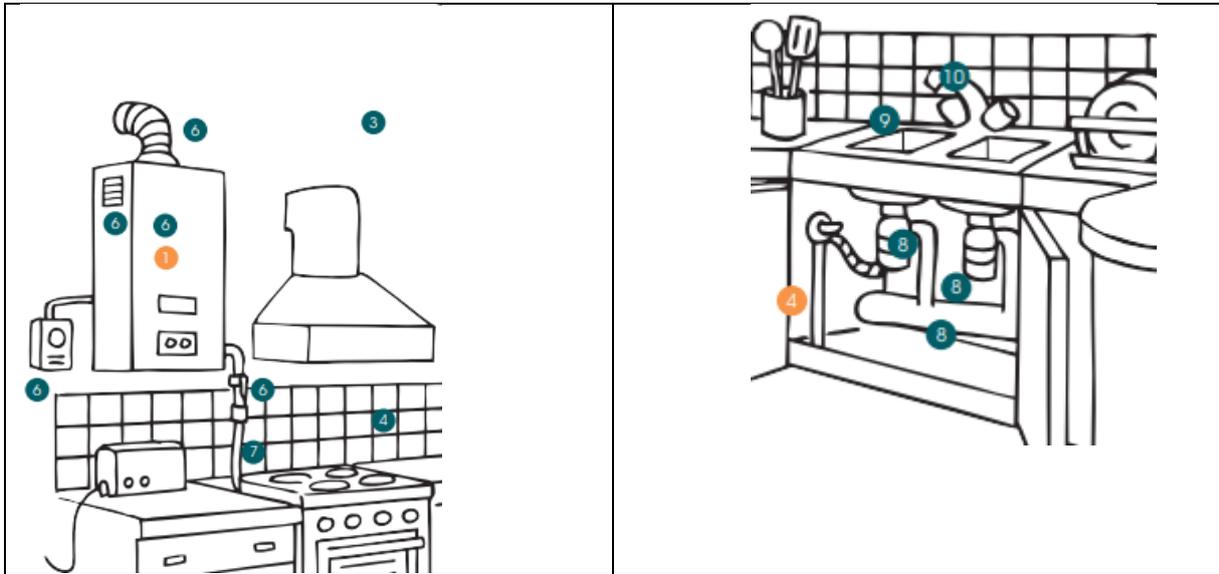
- des joints, clapets, clapets bondes, presse-étoupe ou pastilles céramiques
- des joints silicone au pourtour des appareils sanitaires,
- des flotteurs, des joints de chasse d'eau et cône caoutchouc de WC.

## ● Visite de dépannage

Cette visite a lieu en cas de fuite ou de panne chaudière.

Attention, il n'est pas compris dans cette visite, **le débouchage de tous les conduits sanitaires et le remplacement des sanitaires.**

Le contrat comprend, comme le prévoit la loi, **les points orange :**



*Extrait de « Votre Habitat, qui répare, qui entretient ? »*